

CONVOCAATION DU 31 AOÛT 2016 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2016 :

Convocation en date du 31 Août 2016, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi quatre juillet deux mille seize, à vingt heures trente minute à l'effet de procéder à :

- 1) Décisions modificatives BP 2016
- 2) Centre Gestion – Avenant Médecine Travail
- 3) Tarifs du gîte pour la saison 2017
- 4) Tarifs cantine 2016/2017
- 5) Création poste adjoint technique
- 6) Bail avec télé diffusion de France
- 7) Délaissé de voirie (voie communale n°3)
- 8) Travaux église
- 9) Financement classe de découverte école – année scolaire 2016/2017
- 10) Rentrée scolaire 2016/2017 – convention divers intervenants périscolaire
- 11) Questions diverses.

SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Date de convocation : 31 août 2016

Date d'affichage : 31 août 2016

L'an deux mille seize et le cinq du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : M. DALVERNY Jérôme, M. BERGOUNIOUX Serge, M. BREYSSE Dominique, M. FERMENT Bernard, Mme TORTE Suzanne, Mme DUPLAND-SCHANDELET Claudine, M. VALETTE Alain, M. TREMBLEY Guy, M. ALLEGRE Guillaume, Mme PERGE Christine, Mme TERME Annie Mme MAILLOT-NEYRAND Lydie, Mme BACCONNIER Virginie.

Excusée : Mme HENNACHE Marie-Hélène

Procuration : M. CONDOR Alain procuration à M. TREMBLEY Guy.

Secrétaire de séance : Mme TERME Annie.

22 heures 00 : Départ de Mme Claudine DUPLAND SCHANDELET

22 heures 00 : Arrivée de Mme Marie Hélène HENNACHE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2016 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 04 juillet 2016.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

1) DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération modificative n°2 et n°3 du budget primitif principal 2016 ci-dessous :

D2041582 : + 271.00

D2183-055 : - 271.00

R28041582 : + 364.00

R10223 : - 364.00

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2) AVENANT POUR MEDECINE PREVENTIVE PERSONNEL « SANTE AU TRAVAIL »

Monsieur le Maire fait du courrier du centre de gestion du 25 juillet 2016, concernant un avenant à la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle « santé au travail » à effet au 01/01/2016. A partir du 01/01/2016, la valeur unitaire forfaitaire est fixée à 62 euros par agent et par an (60 euros correspondant au service de médecine professionnelle et reversés au CDG 26 + 2 euros pour frais de gestion du CDG 07) sur la base du nombre d'agents désignés au 1^{er} janvier de l'année civile, quelque soit le nombre de visites pour un agent. Elle est révisable annuellement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal charge le maire de :

- de signer l'avenant avec le CDG07 concernant la valeur unitaire forfaitaire à 62 euros,
- de signer tous les documents nécessaires à ce dossier,
- d'inscrire la somme nécessaire au budget en cours

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3) VOTE DES TARIFS DU GITE POUR LA SAISON 2017 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les prix de location du gite 182005 pour l'année 2017 :

- location fin de semaine (2 nuits vendredi au dimanche) : 95.00 euros
- semaine à partir de mi juin à mi septembre 2017 : 280.00 euros
- semaine autres périodes 2017 : 210.00 euros
- forfait ménage : 50.00 euros soit 25.00 euros de l'heure

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4) TARIFS DE LA CANTINE

Monsieur Benoit COURT du restaurant « Aux Vieux Arceaux », fournisseur des repas de la cantine scolaire a informé la Mairie par courrier du 20 juin 2016, d'une augmentation de 2.00% du prix du repas à partir du 31 août 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote le tarif suivant applicable à partir du 1^{er} septembre 2016 :

Repas servi à la cantine scolaire : 3.23 € + 2.00% = **3.29 €**

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5) CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2EME CLASSE :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le poste « emplois d'avenir » de Monsieur DAGIER Chris signé le 01/10/2013 se termine le 30/09/2016. De ce fait, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} octobre 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal charge le Maire de :

- créer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe auprès du centre de gestion de l'Ardèche à partir du 01/10/2016,
- de nommer stagiaire Monsieur DAGIER Chris sur le post d'adjoint technique 2^{ème} classe à partir du 01/10/2016,
- de signer tous les documents nécessaires à ce dossier,
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget en cours.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6) BAIL AVEC TELEDIFFUSION DE FRANCE :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un projet de bail avec la société TDF pour l'implantation d'un relais sur la parcelle « section C 709 – le Rivier – d'une superficie globale de 5325 m³ ».

Aucune décision n'a été prise, le projet de bail va être adressé à tous les membres du conseil municipal et sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

7) CESSION DE DELAISSE DE VOIRIE (VOIRIE COMMUNALE N°3) :

Monsieur le Maire fait part du courrier du 8 juin 2016 de Monsieur Martinet Albert concernant sa volonté de devenir propriétaire du délaissé de voirie jouxtant la parcelle C 0810 longeant la voie communale n°3.

Aussi, dans ce cadre et compte tenu du fait que cette parcelle de terrain ne présente aucune utilité pour le public, il est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public communal ce terrain en vue d'en proposer la cession au propriétaire riverain.

En vertu de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le déclassement est dispensé d'enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions ou de circulation assurée par la voie. C'est pourquoi l'enquête publique n'est pas nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et charge le Maire de :

- désaffecter et déclasser du domaine public communal ce délaissé de voirie,
- de faire réaliser par Monsieur Martinet Albert un document d'arpentage correspondant et à procéder, conformément à la loi, à l'aliénation de cette parcelle déclassée,
- de réaliser cette cession de délaissé de voirie à l'euro symbolique,
- de signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8) TRAVAUX EGLISE :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un état de travaux à réaliser concernant la réfection de l'intérieur de l'église de Prades. Des devis vont être demandés à divers artisans de Prades et feront l'ordre du jour d'une réunion.

Monsieur Bernard Ferment se charge du suivi des travaux, l'ensemble des membres du conseil le remercie.

22 heures 00 : Départ de Mme Claudine DUPLAND SCHANDELET

22 heures 00 : Arrivée de Mme Marie Hélène HENNACHE

9) FINANCEMENT CLASSE DE DECOUVERTE ECOLE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 :

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le projet de classe de découverte de l'école de Prades pour les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 (soit 42 élèves – cependant le nombre d'élèves sera confirmé ultérieurement) dans un centre de l'association « temps jeune » à St Nectaire du 10/04/2017 au 14/04/2017

Le coût du séjour a été estimé à 13 210.00 euros (peut être modifié selon le nombre d'élèves).

Le financement de cette sortie est assuré par une subvention du conseil départemental à hauteur de 7 euros par nuit et par enfant soit 1 176.00 euros, une participation de l'Amicale Laïque, de la commune et le reste à la charge des familles.

Monsieur le Maire propose que la commune participe à hauteur de 16 euros par nuit et par enfant soit 2688.00 euros pour 42 enfants et à hauteur de 100 % pour les frais de transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide que la participation communale sera inscrite au budget primitif 2017.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

10) RENTREE SCOLAIRE 2016/2017 :

Madame Marie-Hélène Hennache fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est effectuée dans de bonnes conditions.

91 enfants ont effectué leur rentrée (27 en très petite section, petite section et moyenne section dans la classe de Mme Elisabeth Pascal, 20 en grande section et cours préparatoire dans la classe de Mme Minicchino, 21 en cours élémentaire 1 et cours élémentaire 2 dans la classe de M. Culioli, 23 en cours moyen 1 et cours moyen 2 dans la classe de M. Coudène).

Mme Dupuy remplace Mme Pascal lors de sa décharge hebdomadaire.

En ce qui concerne le périscolaire, diverses activités (jeux, ultimate, impro clown, création de décoration, tricot et sportives (badminton, pétanque, divers sports, tennis) seront organisées les mardis et jeudis de 15 heures 30 à 16 heures 30 ; les lundis de 15 heures 30 à 16 heures 30 (vu le maintien des APC) les enfants seront pris en charge par le personnel municipal.

Certaines activités sont payantes pour la commune environ 30 à 40 € de l'heure.

Les activités sont gratuites pour les familles. L'état verse à la commune 90.00 € par enfant.

11) QUESTIONS DIVERSES :11-1) EMPRUNTS BUDGET SERVICE DES EAUX ET BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe que les taux d'emprunts sont passés de 1.60 à 1.49.

11-2) EAUX PLUVIALES – L'HOSTE DU FAU :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un expert a été nommé par le tribunal administratif de Lyon suite à la requête d'un propriétaire afin de déterminer les causes et les conséquences sur les nuisances dues aux eaux pluviales sur les parcelles – section A n°165, 166, 173, 174 et 175 au lieu dit l'hoste du fau ; l'expert sera les lieux le lundi 3 octobre 2016 à 10 heures 00.

11-3) POURQUOI LA COMPETENCE EAU VA-T-ELLE PASSER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Une discussion a eu lieu autour de « la loi NOTRE », pas vraiment d'information sur la mise en place de ce transfert de compétences ainsi que sur les conséquences qui en résulteront (entretien, personnel, tarifs, etc. ...).

11- 4) FESTIVITES

- Forum des Associations – samedi 10 septembre 2016

- Fête de la pomme – 16 octobre 2016

11- 5) NUISANCE VOISINAGE

Une élue signale que dans le quartier «Les Combeaux» des aboiements intempestifs (nuit et jour) gênent les habitants.

La séance est levée à 23 heures 10 minutes.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADES DU 09 SEPTEMBRE 2016**LISTE DES MEMBRES PRESENTS :**

<u>NOM et Prénom</u>	<i>Signature</i>
DALVERNY Jérôme	
BERGOUNIOUX Serge	
BREYSSE Dominique	
HENNACHE Marie-Hélène	
TORTE Suzanne	
DUPLAND-SCHANDELET Claudine	
FERMENT Bernard	
VALETTE Alain	
MAILLOT-NEYRAND Lydie	
CONDOR Alain	<i>Procuration à M. TREMBLEY Guy</i>
TERME Annie	
TREMBLEY Guy	
BACCONNIER Virginie	
ALLEGRE Guillaume	
PERGE Christine	